



Obtention d'une voiture de fonction

Par **2016libre**, le **10/03/2016** à **16:35**

Bonjour

J'ai été embauché il y a bientôt 1 an.

Dans mon contrat de travail était stipulé "voiture de fonction" (ce que je n'avais pas demandé lors de mon embauche et qui m'a été proposé d'office), après 1 an je n'ai toujours pas cette voiture.

Aujourd'hui on m'indique que l'on va finalement me la mettre à disposition.

Ma question est : mon salaire va-t-il baisser ?

Par **morobar**, le **10/03/2016** à **17:59**

Bonjour,

Oui.

En effet vous allez devoir payer (retenu sur bulletin de salaire) le précompte sur l'avantage en nature.

Mais cela augmentera l'assiette de vos droits de retraite, et diminuera votre budget personnel automobile.

Si les cadres se battent pour avoir un véhicule de fonction, ce n'est pas sans raison.